

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 22/03/2023

Membres en exercice : 18

**Présents :**

**Mesdames :** Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY,

**Messieurs :** Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

**Absents excusés :** Alexandra MAZEAS (pouvoir à Michèle BUREL), Chloé ANDRO (pouvoir à Christelle GUEZENGAR)

**Secrétaire de séance : Michèle BUREL**

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération n°2023-0022 – Affectation des résultats 2022 du budget principal**

Madame VIVIEN, adjointe en charge des finances rappelle que le compte administratif 2022 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

<b>Résultats reportés</b>	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	240 639,06 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	138 843,54 €
<b>Soldes d'exécution</b>	
Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de :	746 471,02 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	154 368,59 €
<b>Restes à réaliser en section d'investissement</b>	
En dépenses pour un montant de :	1 404 000,00 €
En recettes pour un montant de :	1 041 526,00 €
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
Le besoins net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit.

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter l'excédent de résultat de fonctionnement (R002)

<b>Compte 1068</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	150 116,97 €
<b>Ligne 002</b>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	143 095,16 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** cette proposition d'affectation du résultat 2022.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 27 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

Visa de la préfecture

ID : 029-212902258-20230327-2023\_0022-DE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....29 mars 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication